



COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE 15 juin 2018 à 19h00

Président : Thierry DECOSTERD

Secrétaire de séance : Yves MAURICE

Nombre de membres présents : **51** délégués présents

Nombre de votants: 74 votants (11 procurations)

Autres présents : M. Gabriel BAULIEU (Maire de Serre les Sapins, 1^{er} vice président de la CAGB), M. Christophe LIME, Adjoint à la Mairie de Besançon et Président du conseil d'exploitation de la régie d'eau et d'assainissement de la CAGB), Véronique GENTILE (commune de Serre les Sapins), Didier ROLLET, Directeur du SIEVO

Ordre du jour :

- Approbation des nouveaux statuts,
- Décision modificative : transfert de crédit pour l'emprunt de Valay,
- Questions et informations diverses.

1. Approbation du PV de la séance précédente

Le PV de la séance précédente est adopté à l'unanimité. M. Yves MAURICE est nommé secrétaire de séance.

2. Approbation des nouveaux statuts

M. DECOSTERD remercie les délégués de leur présence à cette réunion extraordinaire ayant comme sujet principal l'approbation des nouveaux statuts. Il salue aussi la présence de M. Gabriel BAULIEU et M. Christophe LIME.

Le président fait lecture du document, issu du travail entre les services de la CAGB et du syndicat, qui a subi quelques modifications mineures de forme depuis la dernière assemblée générale. Le bureau a validé ce projet le 5 juin.

Il s'agit d'une évolution du fonctionnement du syndicat permettant à chacun une représentativité proportionnelle à la population desservie, en assurant une pérennité de la structure intercommunale dédiée au service public de l'eau et de l'assainissement. Une période de transition est prévue jusqu'en 2020, pour ne pas bouleverser les instances actuelles.

Le président précise que la Communauté de Communes du Val Marnaysien (CCVM) ne s'est pas encore prononcée sur les prises de compétences eau et assainissement. Néanmoins, un courrier de la CAGB précise qu'il ne sera pas fait obstacle sur le principe à une extension du périmètre du syndicat aux communes de la CCVM le cas échéant.

M. Gabriel BAULIEU explique que cette évolution des statuts et de la représentativité est un souhait de la CAGB pour rester au sein du Syndicat Intercommunal des Eaux du Val de l'Ognon. Il confirme qu'il n'y a pas d'obstacle à une extension du périmètre du syndicat à l'ensemble des communes de la CCVM, car il y a une cohérence territoriale.

Après débat, les délégués, à la majorité (deux abstentions) valident ces projets de statuts (*Mme Veronique GENTILE, M. Gabriel BAULIEU, M. Christophe LIME n'ont pas pris part au vote*)

M. Gabriel BAULIEU se félicite de ce vote de confiance des délégués.

M. Christophe LIME explique aux délégués la démarche de la CAGB sur la prise de compétence eau et assainissement, notamment la différenciation de la tarification entre les communes sur le principe de responsabilité-solidarité.

3. Divers

Le Président explique au Comité Syndical que lors de la conception du budget principal 2018, les lignes budgétaires concernant les emprunts de VALAY ont été budgétées à compter du 01/04/2018. Or l'arrêté inter-préfectoral est en date du 19/03/2018.

Le Président explique qu'il convient donc de budgéter une échéance d'emprunt N°07153933 d'un montant de 2397.27€ en date du 30/03/2018 non prise en compte.

Le Président propose donc au Comité Syndical un transfert de crédit de 2398 € afin de pouvoir régulariser les écritures comptables.

Le Comité Syndical, l'exposé de son Président entendu et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'accepter la proposition du Président,
- De transférer pour la partie dépense fonctionnement, 193€ de l'article 60223 à l'article 66111.

- De transférer pour la partie dépense investissement, 2205€ de l'article 2315 à l'article 1641.

4. Divers

L'ordre du jour étant épuisé et sans autre question de l'assemblée, le Président clos la séance.